

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
par la Tribal Wi-Chi-Way-Win Capital Corporation
1^{er} août 2017

a/s

Suzie Cadieux, greffière du Comité permanent des finances
Tél. : 613-992-9753
Courriel : FINA@parl.gc.ca

Chambre des communes

**VERSION PROVISOIRE – Mémoire présenté par la Tribal Wi-Chi-Way-Win Capital Corporation (TWCC)
au Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

Résumé

La TWCC est un groupe de sociétés diversifiées et une entité autochtone à part entière; cinq conseils tribaux et cinq Premières Nations installés au Manitoba s'en partagent les actions.

L'origine de la TWCC remonte à sa création, en 1993, aux termes du Programme portant sur les sociétés de financement des autochtones, programme découlant de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones. Techniquement définie comme étant une société autochtone de financement (SAF), la TWCC a pour mandat de faciliter l'accès aux capitaux d'investissement et aux ressources de soutien financier connexes pour les entrepreneurs et les entreprises admissibles des Premières Nations du Manitoba. Le groupe a obtenu sa certification ISO 9001 en 2010, qu'il a ensuite renouvelée tous les ans.

Dès le départ, la TWCC a adopté une culture reposant sur une rigoureuse gouvernance, l'engagement à procurer de la valeur aux parties intéressées (actionnaires, clients et employés) et l'apport de contributions positives dans les communautés dans lesquelles elle évolue. En 2001, la TWCC a amorcé une stratégie visant à diversifier ses activités commerciales à but lucratif et a en assuré une forte expansion. La TWCC est aujourd'hui une société mère qui compte des filiales rentables dans trois secteurs d'activité; il s'agit de Contact Center Solutions, de TIPI (TWCC Insurance Partners LP) et de ASKI Capital (service de prêts axés sur les employeurs). Il y a plus de 60 SAF au Canada et la TWCC est une des plus prospères. Depuis 1993, grâce à des prêts consentis par la TWCC, environ 800 entreprises autochtones ont été créées ou ont pris de l'expansion au Manitoba. Elles ont permis de créer plus de 2 300 emplois.

La TWCC invite le Comité permanent des finances à étudier les quatre aspects suivants afin d'accroître la productivité canadienne et la compétitivité des petites entreprises de façon générale. Voici ce que le gouvernement devrait privilégier dans le Budget de 2018.

1. Faciliter l'accès à des capitaux pour les Autochtones et les entreprises autochtones du Canada.
2. Accorder plus d'importance, à l'échelon du gouvernement fédéral, à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) pour renforcer le développement économique et la productivité des Autochtones canadiens. Il faudrait intégrer d'autres populations cibles dans les définitions de la SAEA – pour le moment, la SAEA ne peut s'appliquer que dans les régions où si les Autochtones composent 80 % de la population ou du groupe cible. Les entreprises autochtones pourraient tirer profit du mandat élargi de la SAEA et ainsi améliorer la vie de nombreuses populations autochtones. Il est aussi recommandé d'exclure les entreprises autochtones du mécanisme d'examen des marchés de plus de deux milliards de dollars appliqué par le gouvernement.

3. Accroître la productivité en permettant aux Autochtones qui cherchent à démarrer une entreprise ou qui en possèdent actuellement une et veulent en assurer l'expansion d'accéder à des services-conseils.
4. Prendre des mesures ciblées pour favoriser l'éducation financière et la sensibilisation aux questions financières des populations autochtones. Pour cela, confier à des compagnies autochtones de services financiers la tâche d'assurer encadrement et mentorat.

Si l'on permet aux populations autochtones du Canada d'accéder plus facilement à des capitaux, aux stratégies gouvernementales en matière d'acquisitions, aux possibilités de services commerciaux et aux services-conseils en affaires, c'est tout le Canada en profitera.

1. Permettre aux Autochtones et aux entreprises autochtones du Canada d'accéder plus facilement à des capitaux

Le gouvernement du Canada devrait augmenter la capacité de financement du Programme de financement des entreprises autochtones (PFEA) en garantissant des prêts aux institutions financières autochtones, un peu comme cela se fait dans le cas du Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC). Le programme en question donne aux banques canadiennes la garantie que les prêts seront remboursés et rassure le prêteur qui prend un risque pouvant ne pas s'inscrire dans les programmes conventionnels de gestion des risques. Grâce à un programme du genre, les institutions financières autochtones pourraient octroyer plus de prêts commerciaux aux entreprises des marchés qu'elles ciblent. Ainsi, plus de membres des Premières Nations pourraient démarrer leur propre entreprise et faire croître l'économie et la productivité du Canada. Moyennant une telle garantie par le fédéral, la probabilité que les prêts soient approuvés serait plus grande en raison des politiques de gestion des risques en place dans les institutions financières autochtones. Il est recommandé au gouvernement de garantir des prêts qui totaliseraient 500 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'optimiser les débouchés économiques pour ce groupe démographique en pleine expansion.

(Extrait du Programme de financement des petites entreprises du Canada)

Les prêts peuvent servir à financer les coûts suivants :

- l'achat ou l'amélioration de terrains ou d'immeubles utilisés pour l'exploitation d'un commerce;
- l'achat ou l'amélioration de matériel neuf ou usagé;
- le paiement d'améliorations locatives à faire ou déjà faites, c'est-à-dire les rénovations effectuées dans un local loué par un locataire.

Par exemple, vous pouvez utiliser un prêt pour financer :

- des véhicules commerciaux;
- du matériel d'hôtellerie et de restauration;
- du matériel informatique, des logiciels, et du matériel de télécommunications;
- du matériel de production;

- des coûts admissibles pour l'achat d'une franchise. [TRADUCTION]

Cette garantie devrait permettre plus de latitude que la garantie du PFPEC, puisque la clientèle de base a des besoins particuliers. Par exemple, compte tenu de la nature de bien des petites entreprises et des microentreprises, l'acquisition de stocks est un défi de taille. Il est aussi recommandé de tenir compte des besoins financiers au moment de concevoir le programme de garantie. Le fonds de roulement est indispensable à la réussite.

En 2015, selon la National Capital Corporations Associations (NACCA), les institutions financières autochtones (IFA) ont consenti des prêts totalisant 20 milliards de dollars à 608 entreprises autochtones dans tout le Canada. D'après les estimations, 76 000 prêts d'une valeur totale de plus de 9,4 millions de dollars ont été accordés aux termes du PFPEC. La garantie de nouveaux prêts de 500 milliards de dollars aux communautés autochtones permettrait d'offrir des capitaux aux propriétaires d'entreprises, de créer des emplois et de contribuer au produit intérieur brut.

2. Accorder plus d'importance, à l'échelon du gouvernement fédéral, à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) pour renforcer le développement économique et la productivité des peuples autochtones du Canada.

La TWCC recommande d'élargir, à titre d'essai, la portée de la SAEA en modifiant le cadre stratégique pour y intégrer les occasions d'acquisition du gouvernement fédéral ne se limitant pas aux populations autochtones et de supprimer le mécanisme d'examen des marchés d'au moins deux milliards de dollars pour les entreprises autochtones.

L'un des grands objectifs stratégiques du gouvernement du Canada consiste à faire en sorte que les Autochtones participent davantage à l'économie canadienne. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (2009) présente le plan d'action du gouvernement du Canada pour améliorer la vie des Autochtones. Les entreprises autochtones sont sous-représentées parmi les compagnies qui soumissionnent à des projets de marchés du gouvernement fédéral et qui les remportent. Il convient que le gouvernement fédéral accorde plus d'importance à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) pour contribuer au renforcement du développement économique et de la productivité des Autochtones canadiens. Il faudrait intégrer d'autres populations cibles dans les définitions de la SAEA – pour le moment, la SAEA ne peut s'appliquer que dans les régions où si les Autochtones composent 80 % de la population ou du groupe cible. Les entreprises autochtones pourraient bénéficier d'un élargissement du mandat de la SAEA et ainsi améliorer la vie de nombreuses populations autochtones.

En juin 2014, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a réalisé une [Évaluation de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#) et a recommandé à AADNC ce qui suit :

1. Élaborer une approche améliorée pour la SAEA, adaptée aux besoins différents des divers types d'entreprise, notamment grâce à une augmentation du nombre de séances de formation directe et à l'échelle régionale pour aider les sociétés autochtones nouvelles et plus petites à se retrouver dans l'univers de plus en plus complexe et concurrentiel de l'approvisionnement.

2. Collaborer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour s'assurer que des données sur le rendement compilées sur une base continue permettent de dresser le profil complet des entreprises qui remportent des marchés d'approvisionnement selon la valeur et le type, tant pour les marchés réservés que pour les marchés indirects.
3. Mettre au point de meilleurs mécanismes de responsabilisation pour déterminer plus précisément si les soumissionnaires se qualifient ou non en tant qu'Autochtones.
4. Dans le cadre de la promotion de la SAEA, collaborer avec les autorités contractantes pour accroître les chances de réussite des entreprises autochtones, y compris par l'incitation à utiliser de façon plus judicieuse l'option d'affichage pendant 25 jours.

Un représentant d'AADNC a déclaré que « la création de la SAEA en 1996 était une réponse à la sous-représentation des entreprises autochtones parmi les entreprises qui soumissionnent pour des marchés du gouvernement et qui les remportent. » [TRADUCTION]

La TWCC recommande au gouvernement fédéral d'élargir, pour une période d'essai de trois ans, les critères d'admissibilité de la SAEA afin d'évaluer la probabilité d'une participation accrue des entreprises autochtones. Plus précisément, les critères énoncés dans l'Avis sur la Politique des marchés du Conseil du Trésor (APM 1997-6)ⁱ précisent que les biens ou services visés dans le marché sont destinés à une population autochtone. Si ces critères étaient modifiés, il y aurait plus de marchés gouvernementaux pour plus d'entreprises. Les entreprises autochtones sont bien outillées pour réaliser des marchés dans l'économie générale et sont des acteurs matures de l'économie canadienne.

En outre, la TWCC recommande de supprimer la limite actuelle de deux milliards pour les marchés réservés. Pour l'heure, les marchés dont la valeur est supérieure à deux milliards de dollars sont assujettis au processus d'examen des marchés du gouvernement du Canada. Grâce à cette modification au profit des entreprises autochtones, les entreprises autochtones matures seraient davantage portées à continuer à participer aux grands marchés fédéraux d'approvisionnement et les plus petits entrepreneurs des Premières Nations auraient accès à des débouchés importants. Cela permettrait d'éliminer des obstacles significatifs à des possibilités d'expansion.

La TWCC recommande aussi à tous les ministères fédéraux de rendre compte au Parlement du nombre de marchés réservés afin que des politiques publiques convenables puissent être instituées.

3. Accroître la productivité en permettant aux Autochtones qui cherchent à lancer une entreprise ou qui en possèdent actuellement une d'avoir accès à des services-conseils

Nous invitons le gouvernement du Canada à recommander la mise au point d'un programme pilote de deux ans et de 15 millions de dollars pour offrir des services d'encadrement commercial en partenariat avec des associations commerciales autochtones clés, dont le Conseil canadien pour le commerce autochtone, à partir de l'initiative Tools and Financing for Aboriginal Business (TFAB) lancée en novembre 2016. Ce programme permettrait d'augmenter les chances de réussite des entreprises autochtones nouvelles et récentes et d'évaluer la viabilité de la commercialisation des produits des entreprises qui démarrent. Il s'inscrirait en complément du mandat du Programme d'entrepreneuriat

autochtone (PEA) qui vise à fournir un éventail de services et de mesures de soutien de nature à favoriser la croissance d'un solide secteur commercial autochtone au Canada.

Ce programme pilote pourrait être évalué en fonction des résultats des institutions financières autochtones (IFA) désignées après une période de deux ans.

4. Prendre des mesures ciblées pour favoriser l'éducation financière et la sensibilisation aux questions financières des populations autochtones. Pour cela, confier à des compagnies autochtones de services financiers la tâche d'assurer encadrement et mentorat

La TWCC recommande de mettre au point un programme pilote de deux millions de dollars pour que les IFA puissent promouvoir et offrir des programmes d'éducation financière aux populations autochtones, en particulier aux plus vulnérables, permettant ainsi d'augmenter la productivité des particuliers et des populations.

La population autochtone est celle qui croît le plus rapidement au Canada et l'entrepreneuriat est un volet clé de la réussite des membres des Premières Nations du Canada. La TWCC encourage les membres du Comité permanent et le ministre des Finances à envisager des mesures pour stimuler l'esprit d'entreprise et l'éducation financière chez les populations autochtones. Des champions de l'exécution du secteur privé seront désignés dans les communautés pour aider à réaliser cette importante initiative; celle-ci pourrait rehausser les activités du PEA, mais s'appuyer sur les solides politiques de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) dont le mandat est de veiller à ce que les mesures de protection des consommateurs soient respectées, de promouvoir l'éducation financière et de sensibiliser les consommateurs quant à leurs droits et à leurs responsabilités. L'ACFC devrait s'associer aux diverses instances provinciales de réglementation pour veiller à ce que les consommateurs autochtones qui interagissent avec les institutions sous réglementation provinciale respectent cet objectif.

Conclusion

Les entreprises et les consommateurs autochtones du Canada tireraient profit de l'accès accru à des capitaux visant à stimuler l'entrepreneuriat, d'un programme pilote destiné à élargir les critères d'admissibilité de la SAEA et de la possibilité d'accéder à des services-conseils en affaires et à des programmes d'éducation financière. Des politiques améliorées axées sur les populations autochtones de tout le Canada auraient un effet appréciable sur la productivité et la compétitivité du Canada.

Références

<http://nacca.ca/afi-achievements-and-impact/>

<https://umanitoba.ca/centres/mipr/media/5. PSAB Mah.pdf>

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1375201178602/1375202816581>

<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100032824/1100100032825>

ⁱ APM 1997-6

Section 2.6.1 : « Dans le cadre de la SAEA, lorsque la valeur d'un marché dépasse 5 000 \$ et que les biens ou services sont principalement destinés à une population autochtone telle que définie dans l'Avis 1996-2 de la politique sur les marchés, toutes les autorités contractantes devront inviter à soumissionner uniquement des fournisseurs autochtones qualifiés, dans la mesure où cette façon de procéder répond aux exigences opérationnelles et aux critères relatifs au rapport qualité-prix, à la prudence, à la probité et à la saine gestion des marchés. »